



6^{ème} AG d'AIVES



Association InterVillage pour un Environnement Sain

AIVES tiendra sa 6^{ème} Assemblée Générale Lundi 28 mai 2018 à 18h30 Salle des Fête d'Heuringhem

Cette 6^{ème} Assemblée Générale Ordinaire sera précédée d'une Assemblée Générale Extraordinaire qui proposera de nouveaux statuts pour une modification de la gouvernance d'AIVES et un élargissement de son périmètre d'action.



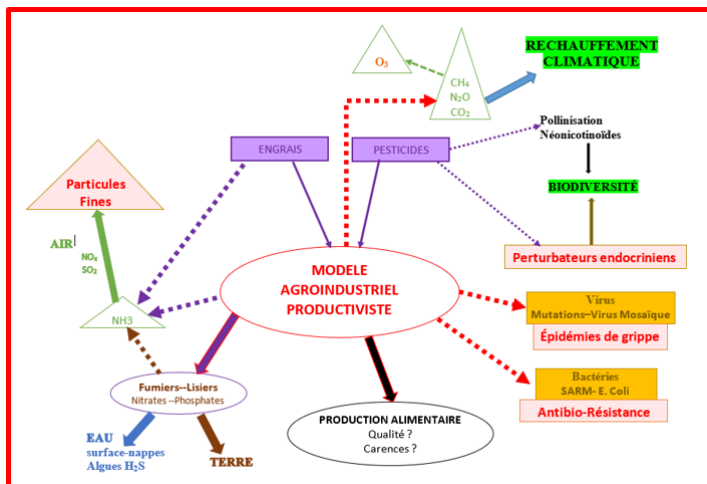
La tribune de la 5^{ème} AG

À travers l'ordre du jour classique d'une Assemblée générale :

- Approbation du procès-verbal de la 5^{ème} AG
- Rapport moral et d'activités 2017/2018
- Rapport financier
- Élection du Conseil d'Administration (COLLÈGE) 2018/2019.
- Perspectives 2018/2019
- Questions diverses...

Seront abordés, entres autres, les thèmes suivants :

- L'origine d'AIVES, c'est l'opposition à la porcherie hors-sol d'Heuringhem-Ecques. Après 7 années de luttes, où en sommes-nous ? Qu'est-ce qui est construit ? Pourquoi parle-t-on d'une ½ porcherie ? Où en sont les procédures juridiques ?



- L'opposition d'AIVES à ce projet, c'est bien sûr pour dénoncer les importantes nuisances locales infligées aux riverains mais c'est aussi pour informer la population des effets néfastes des élevages industriels et de l'agro-industrie en général sur notre environnement, sur notre santé, sur les animaux ! Ces effets néfastes sont considérables et, enfin, on commence à en parler ! AIVES est aussi une association *lanceur d'alerte* !

- La dénonciation des effets pervers des usines à viande et de l'industrialisation de l'agriculture en général est nécessaire et même indispensable mais AIVES, en même temps, promeut une agriculture de proximité, de qualité, bio si possible, assurée par des paysans soucieux des équilibres de notre planète. Au cours de l'AG seront présentées les actions concrètes d'AIVES comme la promotion du film de 0Phyto 100%Bio, le soutien à la création de l'AMAP de la Morinie, la participation d'AIVES à une opération de Terre de liens...



- La défense d'un Environnement Sain, dans nos Villages et ailleurs, ne peut se cantonner pour notre Association au seul domaine agricole d'où la proposition de modifications de nos statuts !
- ...

Points pratiques :

- Attention, seuls les adhérents à jour de cotisation depuis la dernière AG (23 mai 2017) peuvent participer aux votes. Bulletin d'adhésion à télécharger ci-dessous.
- Si vous êtes à jour de cotisation et que vous ne pouvez pas participer, vous pouvez envoyer une procuration. Imprimé à télécharger ci-dessous.
- Comme chaque année, le procès-verbal de l'Assemblée Générale précédente est mis en ligne afin de pouvoir en prendre connaissance pour le vote. Voir ci-dessous.
- Ce PV peut être utilement complété par le support de l'AG en format PDF pour ceux qui le souhaitent. Gros fichier téléchargeable ci-dessous.
- Cette page d'accueil est téléchargeable en version PDF ci-dessous.

